



Déclaration liminaire
au CHSCT du 3 octobre 2018

Monsieur le Président,

A l'heure où l'on peut constater tous les jours les difficultés quotidiennes rencontrées par les agents de la DGFIP, le projet de loi de finances annonce encore une fois des coupes budgétaires massives pour les ministères économiques et financiers. 2 130 suppressions d'emplois sont ainsi annoncées aux Finances Publiques pour 2019. Cela est intolérable pour l'intérêt général au moment de la mise en œuvre complexe du prélèvement à la source et des nombreuses sollicitations qu'il génère déjà, du besoin des collectivités locales de disposer d'un réseau comptable neutre, expert et proche ou de contrôle fiscal et de lutte contre la fraude fiscale, et insupportable du point de vue des conditions de travail.

Dans nos ministères et singulièrement à la DGFIP, les conditions de travail se dégradent tous les jours d'avantage :

- SIRHIUS : où les services RH déconcentrés restant sont totalement submergés par les demandes des collègues suite à des dysfonctionnements répétés... ce progiciel ne fonctionne pas... et vient même perturber, pour ne pas dire plus, le cœur de métier des agents, empêchés de travailler !
- PAS : le prélèvement à la source, après maintes péripéties politiques et médiatiques, va être mis en place. Dans les accueils des Finances Publiques, une augmentation significative des flux a ainsi été enregistrée en la période et les agents sont exposés à l'incompréhension des usagers.
- Restructurations permanentes : les agents n'ont plus les moyens de remplir correctement leurs missions, et sont soumis à un tourbillon sans fin de restructurations depuis de nombreuses années !!!

Alors que le décret 82-453 dans son article 57, prévoit la consultation obligatoire et préalable à tout projet important du CHSCT, et que le ministère vient de publier le guide sur la conduite de projets, nous constatons que dans le département, la Direction locale ne considère quasiment jamais que les projets sont importants de manière à éviter de les soumettre pour avis au CHSCT. Pour Solidaires Finances, il est essentiel que la direction s'empare du dossier d'impact pour la détermination de la nature du projet (important ou non au sens de l'article 57 du décret de 82) et qu'elle soit la plus objective possible en la matière.

A cet effet, Solidaires Finances vous demande de mettre en œuvre les éléments indiqués dans le guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets et définir ainsi des éléments de méthodologie précis que la direction s'engagera à systématiquement mettre en œuvre.

Trop de restructurations ou de projets ont déjà été mis en œuvre dans la précipitation et l'impréparation nécessitant après leur réalisation de nombreux ajustements quand ils n'ont pas engendré de la désorganisation et de la souffrance au travail.

Solidaires Finances restera vigilant sur ces sujets sensibles et prendra la part la plus active possible pour la réussite des travaux réalisés par le CHSCT dont l'objectif est bien de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration des conditions de travail.

Les représentants Solidaires Finances au CHSCT de l'Eure.